

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes, des Affaires générales, des
Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de
santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle
des communications des membres du Gouvernement et
des Dépenses électorales du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

3 JUILLET 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2017 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Impact de la crise de majorité sur le non-marchand et multiples appels aux partis politiques» (Article 76 du règlement)	3
2	Questions orales (Article 81 du règlement)	4
2.1	Question de M. Nicolas Tzanetatos à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Réforme du paysage hospitalier»	4
2.2	Question de M. Nicolas Martin à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Groupe de travail “Brexit”»	6
2.3	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Actions entreprises par WBI pour le renforcement des liens entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Louisiane francophone».....	8
2.4	Question de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Fin de cabinets à la Fédération Wallonie-Bruxelles»	9
2.5	Question de M. Christos Doulkeridis à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Conservation et gestion des archives publiques»	10
3	Ordre des travaux	11

Présidence de M. Nicolas Martin, vice-président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h15.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Impact de la crise de majorité sur le non-marchand et multiples appels aux partis politiques» (Article 76 du règlement)

Mme Caroline Persoons (DéFI). – La période que nous vivons est particulière. Elle l'est bien évidemment parce qu'un des deux partis de la majorité a choisi de ne plus collaborer avec son partenaire actuel. Elle l'est aussi parce que la société et les citoyens ont exprimé l'envie, d'une part, d'avoir une autre gestion, d'autre part, de participer plus activement à cette gestion. La démocratie parlementaire changera peut-être de manière radicale dans un avenir proche. Samedi se tenait d'ailleurs dans ces murs la première expérience du «Parlement citoyen».

En tout cas, même si demain un changement intervient au niveau de la démocratie parlementaire, je souhaitais, dans la situation politique actuelle, relayer les différents appels que j'ai reçus de la part d'associations de secteurs extrêmement variés. Je suis, avec André Antoine, la plus ancienne parlementaire du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai toujours essayé de prêter attention aux messages que je recevais et aux cartes blanches que je lisais. Même si l'avenir est profondément incertain, il me semble important de vous interpeller, Monsieur le Ministre-Président, quant à ces différents appels. Je ne vais sans doute pas tous les citer ici. Au moment de déposer mon texte, j'avais pris connaissance de l'éditorial du «*Guide social*» intitulé «*Tout est perdu pour le non-marchand*». J'avais lu quelques autres appels qui sont venus s'ajouter depuis le dépôt de mon interpellation. Je me permets de vous lire quelques phrases tirées de ces différents communiqués.

Le 27 juin dernier, par exemple, nous recevions un appel de la part des fédérations des centres des jeunes à développer une politique «CRACS»: citoyenne, responsable, active, critique et solidaire. Ces fédérations disent que les «gouvernements de la Région wallonne, de Bruxelles et de la Fédération Wallonie-Bruxelles traversent une crise politique consternante! Elle entraîne dans son sillage la paralysie d'une série de dossiers extrêmement importants sur lesquels nous

avons investi énormément de temps et d'énergie». Le texte se poursuit de la sorte: «Face aux nombreuses incertitudes et interrogations qui font le quotidien d'une majorité toujours plus grande de gens, sévit une méfiance de plus en plus importante vis-à-vis des élus politiques. Les processus démocratiques et éthiques sont bafoués au nez et à la barbe de tous les citoyens».

Nous avons également reçu une lettre de la part d'Inclusion ASBL qui correspond à l'ancienne Association francophone d'aide aux handicapés mentaux (AFrAHM) et qui suit toute la politique des personnes en situation de handicap. Cette lettre demande aussi aux partis politiques responsables d'entendre la voix des personnes les plus fragilisées et de leurs familles. Elle aborde tout le travail qui a été effectué, mais elle pointe aussi de nombreux points qui n'ont pas été réalisés. Inclusion ASBL ne veut pas non plus perdre les acquis.

Nous avons reçu un courrier de Vie féminine qui demande aux présidents de partis de prendre leurs responsabilités. L'éditorial du «*Guide social*» s'inquiète de voir les gouvernements francophones chamboulés: il s'interroge sur tous ces mois de travail, sur les résultats qui ont pu être engrangés et sur la possibilité de conclure de nouveaux accords. Je souhaitais donc mettre en avant ces textes que nous parlementaires avons reçus.

Il est vrai que des projets sont en cours, qu'ils ont nécessité des mois, voire des années de travail. Certains ont été soutenus par DéFI; d'autres n'ont pas reçu notre soutien et, sur d'autres encore, nous nous sommes abstenus. Nous avons fait notre travail de parti d'opposition.

La semaine dernière, les travaux parlementaires n'ont pas eu lieu. C'est regrettable! Les travaux parlementaires sont essentiels; notre voix de parlementaire se doit de refléter aussi celle des citoyens. En lisant ces quelques phrases, je souhaitais évidemment montrer que les secteurs ont peur: ils ne savent pas où ils vont. Les partis politiques ne le savent pas non plus!

Je souhaiterais voir comment cette crise sans précédent est gérée vis-à-vis de l'administration et vis-à-vis des secteurs relevant de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'administration poursuit-elle son travail comme si de rien n'était?

Au niveau du Parlement, il a tout de même été possible d'avancer, puisque l'ajustement budgétaire qui reflète la volonté d'un gouvernement a été déposé et est examiné dès aujourd'hui. Monsieur le Ministre-Président, vous n'avez pas de boule de cristal pour prédire l'avenir. Toutefois, il est important de faire continuer le travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Madame la Députée, je suis sensible aux revendications du secteur non-marchand. Depuis 2000, le

gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a conclu des accords avec les interlocuteurs sociaux dans un but clair: améliorer les conditions d'exercice dans le secteur, tout en augmentant son attractivité. Le secteur du non-marchand reste un élément fondateur de la cohésion sociale. Malgré ces efforts, nous n'avons pas encore atteint ce qui me semble être le socle de base, c'est-à-dire un minimum barémique équivalent à ce qui se passe ailleurs pour le non-marchand.

Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, les trois premières années de cette législature n'ont pas permis de dégager les moyens nécessaires pour réaliser la teneur des accords. Ce n'est pas un secret: je me suis battu pour que le secteur dispose de moyens en 2017 afin de s'engager sur cette voie. Sur cette base légitime, le gouvernement a décidé, lors des discussions de l'ajustement budgétaire, d'inscrire 5 millions d'euros en 2017 et 10 millions d'euros en 2018, pour ces accords. Les interlocuteurs sociaux, et notamment les syndicats, ont salué ce premier pas. Ils ont néanmoins précisé que l'enveloppe dégagée restait largement insuffisante pour atteindre l'harmonisation barémique.

Ce constat est partagé. J'ai d'ailleurs plaidé au sein du gouvernement pour que des moyens soient dégagés en 2019 pour atteindre un montant qui devrait, à l'équilibre, avoisiner les 20 millions d'euros, soit la moitié de l'effort nécessaire à l'harmonisation barémique globale. Cela dit, ces moyens nous auraient permis de faire la moitié de ce chemin pendant cette législature.

J'admets ne pas avoir eu la capacité d'aller jusqu'au bout. Le support budgétaire ne m'a pas été offert pour atteindre le seuil des 20 millions. Ensuite, je ne peux évidemment pas m'engager pour la législature prochaine. C'est dans ce contexte que nous devons entrer en négociation avec les interlocuteurs sociaux, le 27 juin dernier. Il s'agissait de répartir au mieux les moyens dégagés au regard des attentes des partenaires sociaux, mais aussi des besoins du terrain.

Un partenaire du gouvernement a décidé de débrancher la prise. De ce fait, le gouvernement est à ce jour dans l'impossibilité matérielle de faire les arbitrages sur la qualification et la répartition de ces moyens. Et c'est là que la négociation a touché à une pierre d'achoppement. Quinze jours après que la prise a été retirée, nous n'y voyons toujours pas plus clair. Nous espérons un consensus sur cette décision, dans la situation telle qu'elle se présente dans le gouvernement actuel ou dans une nouvelle majorité. Ma propre priorité est, d'abord, de faire savoir aux partenaires sociaux que nous avons l'intention de poursuivre les discussions, d'écouter leurs opinions et propositions et de permettre au minimum que l'enveloppe 2017, soit 5 millions d'euros, soit bien engagée au bénéfice des travailleurs du non-marchand.

Voilà les éléments d'information que je peux vous fournir. Je ne peux pas aller plus loin dans ma réponse pour les raisons objectives que je viens de décrire.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – J'ai bien entendu vos propos, Monsieur le Ministre-Président. Effectivement, l'avancée inscrite dans l'ajustement budgétaire est claire pour le non-marchand. Je souhaite faire passer un message plus global par rapport au non-marchand: l'espoir d'avancer, dans la mesure du possible et avec les nouveaux moyens budgétaires qui seront sans doute adoptés dans deux semaines.

L'administration et l'ensemble des groupes de travail qui sont en place autour de différentes thématiques – le non-marchand, la jeunesse, l'enseignement, le handicap, etc. – doivent continuer de fonctionner au profit des secteurs et des citoyens. Le pire serait que les secteurs soient pénalisés en milieu de législature. Toute fin de mandat se prépare. Il s'agit d'un point important à relayer au sein du Parlement. DéFi continuera son travail sans jamais bloquer les institutions, qu'elles soient parlementaires ou autres.

M. le président. – L'incident est clos.

2 Questions orales (Article 81 du règlement)

2.1 Question de M. Nicolas Tzanetatos à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Réforme du paysage hospitalier»

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – En février dernier, Monsieur le Ministre-Président, je vous interrogeais sur la réforme annoncée par la ministre De Block, réforme concernant le paysage hospitalier qui aura forcément un impact sur les hôpitaux universitaires. Le principe de base est la création de réseaux d'hôpitaux. Ils détermineront la répartition des tâches entre les hôpitaux membres, en fonction des besoins de la population. Un réseau devrait couvrir une population de 400 000 à 500 000 habitants. Un réseau peut être organisé avec des hôpitaux situés dans différentes entités fédérées, mais il doit toujours y avoir une continuité géographique, sans que l'on tienne nécessairement compte des affiliations philosophiques. Pour les soins plus spécialisés, un réseau pourra faire appel à l'expertise d'un des hôpitaux de référence ou universitaires situés en dehors de sa zone géographique.

En février dernier, deux notes vous ont été transmises. La première concernait les réseaux hospitaliers cliniques et la deuxième portait sur la gouvernance de ces réseaux. Vous étiez en attente de réponses à certaines de vos interrogations et de notes complémentaires qui devaient vous éclairer sur la liste des missions de base, la liste des mis-

sions suprarégionales et le nouveau concept de l'hôpital.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous reçu les notes complémentaires et les réponses à vos questions? La concertation a-t-elle déjà commencé? Dans l'affirmative, comment se passe-t-elle? Quelle sera la position défendue par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de cette réforme, notamment eu égard à sa compétence sur les hôpitaux universitaires? Quel sera l'impact de cette réforme sur nos hôpitaux universitaires? Selon les critères retenus, il y aurait sept réseaux en Wallonie. En province de Liège, par exemple, il y aurait deux réseaux, le centre hospitalier universitaire (CHU) faisant partie d'un réseau avec les autres hôpitaux publics. Confirmez-vous cette information? Qu'en est-il des autres hôpitaux universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et quelle est la situation à Bruxelles?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Tout d'abord, force est de constater que les discussions n'ont pas avancé et qu'il n'y a pas eu de véritable concertation. Je vais vous expliquer pourquoi.

Je m'en fais aujourd'hui parce que le cabinet de notre collègue, Mme De Block, s'en tient à une note théorique et qu'aucune réponse n'a été apportée à ce jour aux multiples questions posées par les entités fédérées. Les mêmes inquiétudes planent sur toutes les entités fédérées et, en un sens, c'est rassurant. Le ministre Prévot disait récemment dans *«Le Journal du médecin»* que «la concertation avec le niveau fédéral n'est pas optimale [...] Il y a plusieurs mois, nous avons posé une série de questions qui sont restées sans réponse». Il s'agit presque d'une paraphrase de ce que je viens de dire.

Toutes les entités fédérées sont conscientes que le secteur hospitalier doit évoluer. Durant la précédente législature, elles avaient d'ailleurs déposé une fiche en conférence interministérielle, afin de lever le frein aux collaborations. Mais, objectivement, je dois vous dire que Mme De Block ne m'a pas rassuré sur sa connaissance de l'avis exprimé par les entités fédérées. Nous avons plutôt le sentiment qu'elle est passée à côté de celui-ci. Vous en aurez la démonstration en lisant ce que le Conseil d'État a récemment rédigé dans un avis négatif sur un arrêté royal relatif à la réforme des soins chroniques intégrés. Le sujet est certes différent, mais le contexte est similaire. Cet avis est éclairant. Il dit qu'au regard des règles de répartition des compétences entre autorité fédérale et entités fédérées, plusieurs des dispositions qui viennent d'être évoquées s'exposent à la critique.

À cette fin, le moyen le plus approprié consiste en la conclusion, sur ce point, d'un accord de coopération conformément à l'article 92bis de la loi spéciale du 8 août 1980 des réformes institutionnelles. Il termine en rappelant que cet accord de coopération requiert l'assentiment des législa-

teurs de chaque entité.

Toujours dans ce fil descriptif, une réunion du groupe de travail s'est tenue jeudi dernier. Lors de cette réunion, le pouvoir fédéral nous a signalé qu'il fournirait une nouvelle note visant à nourrir la discussion. Il a par ailleurs précisé qu'il doit intégrer dans une loi «les éléments de base des réseaux et doit adopter plusieurs arrêtés royaux». Lors de cette même réunion, les entités fédérées ont quant à elles demandé de pouvoir disposer de cet avant-projet de loi. C'est le strict minimum. Il reprenait les caractéristiques de base des réseaux, ce qui m'aurait permis d'être plus précis dans ma réponse. En effet, tant que ce socle ne nous est pas connu, nous ne pouvons pas aller plus loin dans la définition. À ce stade, le niveau fédéral nous a répondu que ce projet ne pouvait pas encore être transmis parce qu'il n'a pas fait l'objet d'une discussion au sein même du gouvernement fédéral. Tant que les arbitrages n'ont pas eu lieu à ce niveau, je ne peux pas vous en dire davantage.

Sur la manière dont les hôpitaux universitaires vont intégrer ce nouveau paysage global – et puisque nous suivons une logique gigogne –, vous comprenez aisément, à la lumière de ce que je viens de dire, qu'il est impossible pour nous d'aller plus loin. Bien entendu, on réfléchit aussi au terrain. Le personnel des hôpitaux y réfléchit également et continue à se réunir, mais il ne peut rien y avoir d'officiel à ce stade puisque le cadre n'est toujours pas défini. La réforme, ici et maintenant, n'a donc pas encore progressé et il semble dès à présent acquis, vu le long chemin législatif restant à parcourir, que le calendrier annoncé par la ministre De Block – à savoir la constitution de réseaux au 1^{er} janvier 2018 –, ne pourra pas être respecté. Il faudra vraisemblablement donner un peu plus de temps au temps. Je pense que l'inquiétude du secteur mérite la définition du cadre fédéral. Cela nous permettra ensuite de voir comment progresser ensemble. Voilà ce que je peux apporter comme éléments de réponse à ce stade.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je partage votre avis sur deux points. Il ne faut pas être très expérimenté pour comprendre que l'agenda ne sera pas respecté, puisque nous sommes proches de ce qui était prévu à l'initial. Il y a donc fort à parier que ce délai sera dépassé. Je suis également d'accord avec vous sur le fait qu'il est difficile de tableur sur une théorie qui n'est pas encore clairement définie, à savoir la note.

Cela étant, l'objectif de cette réforme est connu de tous et les hôpitaux universitaires ont déjà entamé leurs négociations. L'objet de ma question est de savoir dans quelle mesure la Fédération Wallonie-Bruxelles – et donc le ministre-président, qui détient la compétence des hôpitaux universitaires – participe à ce nouveau tracé du paysage hospitalier et, en l'espèce, du paysage hospitalier universitaire. Le fait que les règles de compétences ne soient pas parfaitement transcrites

ou que les détails de cette réforme ne soient pas encore connus, n'empêche pas les acteurs du secteur hospitalier de réfléchir à la question. Qu'ils soient universitaires ou non, tous les responsables des hôpitaux y réfléchissent.

L'objectif de cette réforme est d'opérer une fusion maximale et peu importante des réseaux: la porte est ouverte. Chaque structure hospitalière aura le choix du réseau avec lequel elle souhaitera fusionner, optant ainsi pour une solution «interréseaux» ou pour le maintien des réseaux existant actuellement. Il me semble quand même utile que la Fédération Wallonie-Bruxelles, par le biais de votre ministère, ait un rôle actif dans les négociations. À cet égard, je suis un peu surpris d'entendre que vous attendiez que tous les aspects et critères relatifs à cette réforme soient clairement définis, avant d'entrer dans la danse. Cela me semble un peu tard. Pour le reste, votre parallèle avec l'avis négatif du Conseil d'État ne concerne pas du tout cette réforme. Plutôt que de faire avancer la question, ce dernier s'apparente à de l'enfumage politique...

Pour le reste, nous verrons. J'espère que l'on pourra avancer sur ce dossier, mais je ne vous en tiens pas rigueur puisque la note n'est pas encore totalement connue.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – J'ai l'avantage de m'adresser à un parlementaire qui connaît bien le secteur, tout comme moi. La question de la réorganisation hospitalière dépend de critères qui ne sont pas faciles à établir. En effet, le concept même de bassin de soins est aujourd'hui soumis à deux variables extrêmement mobiles. La première est celle du tracé géographique. Il s'agit de bassins de 350 000 personnes. La seconde – les traitements par pathologie et les règles de spécialisation – est encore plus complexe à définir. Force est de constater l'absence d'indications, surtout pour la deuxième ligne hospitalière, c'est-à-dire les hôpitaux universitaires. Ces derniers pourraient construire des stratégies et nous les y aidons. Nous sommes proactifs. Nous n'attendons pas que le ciel nous tombe sur la tête. Mais nous manquons malgré tout d'indications. Je connais bien Mme De Block. Lorsque j'étais ministre de la Santé au gouvernement fédéral, elle n'arrêtait pas de me tacler. Elle était déjà très active en commission. Aujourd'hui, elle ne dispose pas d'un consensus au sein du gouvernement fédéral. Elle ne peut dès lors pas présenter une proposition sur la question hospitalière faute d'accord de majorité dans ce dossier.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre-Président, vous confirmez la difficulté que vous rencontrez à rendre un avis clair et précis sur la situation. Je n'ai donc pas de remarque complémentaire.

(Mme Patricia Potigny prend la présidence)

2.2 Question de M. Nicolas Martin à

M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Groupe de travail “Brexit”»

M. Nicolas Martin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le 12 juin dernier, dans le cadre des négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, le groupe de travail «Brexit» de la Fédération Wallonie-Bruxelles, présidé par le ministre d'État Philippe Busquin et mis en place sur votre initiative, a présenté son premier rapport. Il comprend une cinquantaine de pages et constitue un premier état des lieux des conséquences possibles du retrait britannique de l'Union européenne sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il formule une vingtaine de recommandations destinées à fournir au gouvernement quelques premiers éléments de réflexion. En outre, il souligne certains points importants et des orientations pour défendre au mieux les intérêts des francophones dans le cadre de la coordination belge de cette négociation.

Tout d'abord, je voudrais vous féliciter pour cette initiative. Comme le souligne avec exactitude le rapport, vous avez pris la mesure de l'enjeu du Brexit pour les francophones. Il est important de souligner que ce travail a pu être effectué en étroite collaboration avec les experts du ministère et les différentes agences qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles: Wallonie-Bruxelles International (WBI), l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), le Fonds de la recherche scientifique (FNRS), l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (AEF), le Fonds social européen (FSE) et la RTBF.

Sans s'avancer plus que nécessaire dans des considérations sectorielles, les recommandations liées à certaines de nos compétences sont de nature à nous inquiéter, et ce même si nous ne sommes pas encore dans la seconde phase des négociations à propos des relations futures avec le Royaume-Uni. Je pense notamment au domaine de la recherche ou à la mobilité des étudiants. Les constats posés par ce premier rapport sont plutôt inquiétants. Par exemple, le Royaume-Uni est le principal partenaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de publications scientifiques. Par ailleurs, de nombreux projets de recherche multi-bénéficiaires du programme «Horizon 2020» impliquent des chercheurs britanniques aux côtés des nôtres. L'un des grands enjeux pour l'Union européenne et pour chaque État européen sera celui de la formation et de la recherche, mais aussi de la culture et de la cohésion sociale. Or, ce sont des compétences fondamentales de notre Fédération.

Sans avoir de réponse unique à ce stade, pourriez-vous, Monsieur le Ministre-Président, à l'aide des éléments mis à votre disposition, nous éclairer quant au phasage annoncé?

Par ailleurs, en ce qui concerne la valorisa-

tion de l'usage du français dans les institutions européennes, une série de recommandations a été formulée. Elles renvoient au travail de coordination initié par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Dans ce cadre, des initiatives concrètes sont-elles déjà prévues? Quelle est la participation de votre gouvernement et de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce processus?

Enfin, il est prévu que le rapport soit envoyé aux différents gouvernements belges? Comment envisagez-vous le dialogue entamé sur la base de ce rapport?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Notre gouvernement est clairement engagé dans le processus de la construction européenne. Nous sommes donc légitimement préoccupés par les événements qui affectent l'Union européenne, en particulier lorsqu'un État membre déclare, comme ce fut le cas, gommer des années d'histoire en se rétractant. C'est déplorable.

Dès février 2016, nous avons dénoncé les propositions désastreuses de Donald Tusk visant à influencer les Britanniques pour rester dans l'Union et nous avons lancé une mise en garde: le prix à payer pour le maintien du Royaume-Uni ne peut passer par le délitement de l'Europe. En juin 2016, nous avons regretté le choix formulé par la population britannique, non parce que nous portions un jugement de valeur, mais parce que nous jugerions incorrects les termes du débat. Ce fut pour nous l'occasion de plaider à nouveau pour l'Europe, de la repenser, la restructurer afin qu'elle réponde aux besoins des citoyens, dans ce contexte de désamour.

En février dernier, j'ai demandé qu'on insti-tue au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles un groupe de travail «Brexit». Nous en avons confié la présidence à un homme qui, selon moi, transcende tous les clivages politiques et suscite le consensus pour sa connaissance de la matière. Il s'agit de Philippe Busquin, ancien commissaire européen et ministre d'État. Le groupe de travail se compose de représentants des opérateurs actifs issus de nos institutions – le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, WBI, le FRNS, l'agence Éducation Formation Europe, l'ARES, le FSE, la RTBF – impliqués dans les problèmes liés à la politique audiovisuelle européenne et connaissant l'importance stratégique du Royaume-Uni sur les questions du cinéma et de l'audiovisuel. L'animation du groupe «Brexit» a été confiée à notre délégation générale auprès de l'Union européenne pour manifester le maintien de notre lien ombilical avec l'institution.

Ce groupe a été chargé de soumettre au gouvernement une évaluation des conséquences possibles du Brexit sur plusieurs éléments: le budget de l'Union et les conséquences nous concernant; la politique de recherche et d'innovation, l'une des pierres angulaires de notre Fédération; la mobilité des étudiants; la culture et l'audiovisuel; les

droits acquis communautaires.

À partir de là, nous avons proposé de définir l'attitude des négociateurs face au Royaume-Uni. Le 8 juin, après plusieurs semaines de travail intense – travail dont la qualité a été hautement estimée par tous les spécialistes qui ont eu la possibilité ou d'y participer ou d'en découvrir le rapport –, une première publication a été effectuée. Elle a offert une photographie précise de la situation tout en mettant en évidence certains points importants. Ces derniers concernent plus particulièrement les francophones de Belgique, Wallons et Bruxellois. Que dit ce groupe de travail? D'abord, il souhaite que ce travail débouche sur un outil qui puisse être utilisé par la suite dans les négociations du Brexit. L'équipe présidée par Philippe Busquin a excellé dans sa tâche et nous permet, à la veille des négociations, de produire une grille de recommandations. Nous possédons véritablement une matrice. Nous ne sommes pas devant des constats désincarnés. Cette matrice nous permet de dire de manière logique que si telle chose se passe, telle réaction est souhaitée.

J'ai communiqué le rapport que j'ai reçu aux autres gouvernements pour leur faire part de nos conclusions. Ensuite, dans la future négociation, il y a aussi un fait politique qui n'est pas secondaire pour nous: l'affaiblissement du gouvernement de Mme Theresa May. Elle ne s'est pas présentée dans la posture qu'elle aurait pu adopter si les élections avaient tourné autrement pour sa formation politique. Toutefois, les électeurs n'ont pas pour autant remis en cause la sortie du Royaume-Uni.

Il faut donc continuer à se préparer. Mes propos vont vous sembler un peu paradoxaux, mais j'en accepte l'augure. L'affaiblissement des personnes les plus opposées à l'Union européenne ne leur donne pas non plus des termes de négociations clairs. En d'autres mots, il existe une ambiguïté dans les négociations. Elle est liée au bouleversement des rapports de forces. C'est paradoxal, mais compréhensible.

Les chantiers pour relancer la croissance inclusive européenne et pour reconnecter l'Europe aux citoyens nous font face. Ma position à ce sujet est claire: nous ne pouvons connaître aucun retard dans la négociation. L'Union européenne ne peut pas être longtemps détournée de ses priorités par des questions qui n'ont plus de lien avec sa mécanique fondamentale. Il faut mettre fin à une série de pratiques qui indisposent aujourd'hui nos opinions publiques, que ce soit du côté patronal ou du côté syndical. On évoque de plus en plus le préjudice causé aux entreprises par des formes de *dumping* social ou autre. Il faut y répondre sur le fond.

Par ailleurs, si nous ne souhaitons pas connaître des mouvements de délitement dans les recettes des États, il est nécessaire de réfléchir à la convergence des politiques fiscales. Et si nous voulons une véritable politique industrielle, nous

ne pouvons pas lire la carte européenne de manière segmentée, en faisant fi de ce que font nos voisins et sans développer des avantages compétitifs qui ont du sens. En ce qui concerne la révolution environnementale et écologique, nous n'avons pas expliqué aux particules fines ni au CO₂ que les frontières des institutions s'imposaient aussi à eux. Nous nous trouvons donc devant des éléments objectifs qui attestent l'utilité d'un cadre européen de référence.

Le *monitoring* aujourd'hui suggéré consiste à utiliser cette grille d'analyse que nous avons développée. Tant au Conseil des ministres que lors des discussions parlementaires qui l'ont précédé, les conséquences du processus de négociation ont clairement été identifiées. Les questions de la mobilité des étudiants, de l'audiovisuel, dont j'ai rappelé l'importance, ou du siège des institutions doivent être prises en compte si elles ont, à un moment donné, une interrelation avec nos propres compétences. Par exemple, dans le domaine de la politique scientifique, on mesure bien que le lieu d'implantation de l'Agence européenne des médicaments a toute son importance.

M. Nicolas Martin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour vos éléments de réponse. Au reste, entre aujourd'hui et le moment de la rédaction du rapport, un fait majeur a eu lieu: les élections au Royaume-Uni. Celles-ci ont conduit à un résultat inattendu pour la première ministre britannique. Ces élections conduiront, sans aucun doute, à une inflexion majeure de la politique britannique. On le voit déjà avec les signaux envoyés par Mme May aux ressortissants européens et à leur possibilité de rester au Royaume-Uni après le Brexit.

Toutefois, sur la base des recommandations du groupe de travail conduit par M. Busquin, nous devons rester vigilants à propos des sujets concernant les différents secteurs essentiels que vous avez cités. Pour rappel, il s'agit de la recherche et de l'innovation, de la mobilité de nos étudiants, des matières culturelles et de l'audiovisuel. Au sein de l'Union européenne sans le Royaume-Uni, «post-Brexit» donc, la place du français dans les institutions pourra sans doute être renforcée. Plus que jamais, il reviendra à la Fédération Wallonie-Bruxelles de travailler à la reconnaissance du français au sein des institutions de l'Europe unie.

(M. Nicolas Martin, vice-président, reprend la présidence)

2.3 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Actions entreprises par WBI pour le renforcement des liens entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Louisiane francophone»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). –

Héritage de l'histoire, la présence de la langue française en Louisiane est un particularisme tout à la fois rare et précieux en Amérique du Nord. Les bouleversements de l'histoire et l'assimilation forcée ou non ont eu raison d'une culture créole et cadienne aujourd'hui largement minoritaire.

Pour autant, cette culture francophone s'accroche et refuse de devenir une culture morte. Alors que la langue française a connu une marginalisation croissante durant l'essentiel du 20^e siècle, l'espoir réside aujourd'hui dans les jeunes générations, singulièrement au travers de l'enseignement en immersion. En effet, force est de constater que seules – ou presque – les personnes les plus âgées et les plus jeunes maîtrisent notre langue commune là où elle se parle encore. Si nous souhaitons participer à la construction d'un avenir francophone en Louisiane, nous devons agir aujourd'hui.

Le programme du Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL) dispose du mandat de «faire tout ce qui est nécessaire pour développer, utiliser et préserver la langue française telle qu'elle existe en Louisiane, dans l'intérêt culturel, économique et touristique de l'État». Afin de maintenir et développer le français dans cet État des États-Unis, les différents partenaires du programme CODOFIL organisent, entre autres actions, un programme d'échange de professeurs avec le soutien de Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Il y a donc un souhait de pouvoir disposer de professeurs en fin de carrière issus de la Belgique francophone. Ces enseignants sont précieux, car ils ont vocation à dispenser un enseignement en français aux 70 000 étudiants francophones louisianais.

La question des bourses étudiantes et de leur pérennisation au regard des accords qui lient WBI avec le département louisianais de l'Éducation, inquiète les acteurs de terrain. Plus globalement, les francophones louisianais espèrent pouvoir compter sur le soutien actif de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour maintenir et développer l'établissement de professeurs issus de la Wallonie et de Bruxelles.

Si la jeune génération de Louisiane ne reprend pas le flambeau et ne renoue pas les fils brisés de l'identité franco-louisianaise, c'est tout un héritage culturel original et précieux qui disparaîtra ou sera réduit à une fonction folklorique. Ainsi, Monsieur le Ministre-Président, je souhaite vous entendre sur les mesures que vous avez adoptées pour renforcer nos liens entre les francophones belges et louisianais.

Quelles sont les approches développées par WBI pour garantir la pérennisation des bourses et renforcer la présence de professeurs issus de notre Fédération en vue d'accroître l'offre d'immersion en langue française au profit de la jeune génération franco-louisianaise? D'ailleurs, n'y a-t-il rien

de prévu au sein de l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE), une ASBL soutenue par la Belgique, pour venir en appui aux formateurs en Louisiane?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Monsieur le Député, j'avais d'abord cru pouvoir vous répondre en cajun, mais mon vocabulaire est assez pauvre. Je voudrais vous rassurer sur le soutien que nous apportons par l'intermédiaire de WBI à l'effort louisianais dans la promotion de la langue française. Vous savez que l'interdiction de parler le français dans cette partie de l'Amérique du Nord remonte au début du 20^e siècle. Pour nous, ce souci de réapprendre le français est bien réel et passe par la mise en œuvre de dispositifs qui témoignent de notre bonne volonté.

Nous menons un travail à travers un programme de la commission mixte permanente entre l'État de Louisiane et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce travail porte sur l'accompagnement et l'aide à la sélection de formateurs de français en immersion, sous condition de posséder au moins trois années d'ancienneté d'enseignement pour pouvoir obtenir un visa J-1. WBI offre également un programme de 15 bourses d'été accordées à de jeunes Louisianais. Parmi les dispositions et initiatives existantes, je peux encore citer les demandes du CODOFIL et de l'État de Louisiane que nous avons souhaité lister afin de voir comment nous pouvons nous rendre utiles de manière concrète.

À travers ces services «Bourses», «Lecteurs-formateurs» et «Amérique du Nord», WBI est actuellement en contact avec le CODOFIL et le département louisianais de l'Éducation pour préparer les accords de la prochaine commission mixte permanente. Ces accords pourraient déboucher sur la tenue de structures de dialogue dès l'automne.

Concernant les 15 bourses d'été offertes aux Louisianais, nous souhaitons adapter le programme pour que celles-ci soient octroyées principalement aux étudiants futurs professeurs de français et à des professeurs de français en activité. En effet, l'ampleur des formations offertes et bénéficiant ensuite aux Louisianais exerce un effet d'entraînement. Les discussions en cours portent également sur l'établissement d'une relation équilibrée qui offrirait en retour à de jeunes Wallons et Bruxellois la possibilité d'aller se frotter à la réalité louisianaise.

J'ajouterai que l'APEFE a envoyé en moyenne 78 professeurs de français en Louisiane par année scolaire entre 1976 à 1993. Un maximum a même été atteint à la fin des années 1970 avec un effectif de 99 professeurs. Entre 1985 et 1986, le minimum a été de 47. À partir de la rentrée 1993, cette activité a été transférée à WBI et les missions de l'APEFE ont évolué vers la coopération au développement. Elles sont orientées vers le renforcement des capacités des institutions de

formation des partenariats du Sud. Les compétences exercées hier par l'APEFE n'ont pas pour autant été abandonnées puisqu'elles sont aujourd'hui pleinement assumées par WBI.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Je prends bonne note des différents éléments que vous portez à ma connaissance et je vous encourage à soutenir l'effort. Évidemment, de nombreux efforts en faveur de la langue française restent à faire aux quatre coins du monde. Il n'en reste pas moins vrai que, si nous voulons être utiles en Louisiane, c'est maintenant que nous devons engranger des résultats, pour la simple et bonne raison que, si nous manquons l'appropriation de la langue française par la nouvelle génération, nous n'aurons plus personne avec qui dialoguer et échanger.

2.4 Question de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Fin de cabinets à la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Dans la situation bousculée par l'actualité des derniers jours, nous avons pu lire dans la presse qu'environ 700 personnes pourraient perdre leur emploi dans les cabinets ministériels wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je souhaitais vous interroger, Monsieur le Ministre-Président, sur la fin des cabinets ministériels et vous questionner en particulier sur les éventuelles différences entre une fin de cabinet en cours de mandature ou en fin de législature.

Le coût de la fin des cabinets a-t-il déjà été évalué – déménagements, licenciements, etc? Y a-t-il une différence de coût selon que la fin a lieu en cours ou en fin de législature? Si oui, à combien se chiffre cette différence? Pourriez-vous nous indiquer combien de personnes au total travaillent dans les cabinets et quelle est la durée moyenne des préavis?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Le coût supplémentaire potentiel relatif à la fin des cabinets ministériels au 30 juin 2017 pour la Fédération Wallonie-Bruxelles serait de 3 258 326 euros pour les cabinets sortants PS et de 1 067 631 euros pour les cabinets sortants cdH. Ces montants couvrent l'octroi d'une allocation forfaitaire de départ (AFD) de cinq mois, le paiement du pécule de vacances pour les mois accomplis, s'agissant d'une fin de fonction, la programmation sociale et les indemnités diverses encore dues.

Il est évident qu'une fin de cabinet en cours de mandature engendre des coûts collatéraux toujours plus élevés qu'à la fin d'une législature. En l'occurrence, ils devront être pris en charge sur les budgets de cabinets existants pour 2017; ces budgets ne tiennent pas compte des charges inhérentes à la mise en place du nouveau gouvernement.

Par ailleurs, le montant des AFD est plus élevé qu'en fin de législature. En effet, en cas de fin naturelle, la date de celle-ci étant connue et prévisible, l'essentiel du personnel a postulé en connaissance de cause pour d'autres emplois dans la perspective de la fin des cabinets. Vous savez par ailleurs que ceux-ci se vident par conséquent naturellement et ne sont donc plus au maximum de remplissage de leur cadre. Les indemnités à prendre en charge sont dès lors toujours moindres que lorsque les cabinets prennent fin de manière imprévue et que la date de fin est donc, par définition, imprévisible.

Enfin, en réponse à votre dernière question, les cabinets PS du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont composés de 206 personnes, dont 120 nommées et 86 détachées. Dans les cabinets cdH, ce nombre s'élève à 108 personnes, dont 47 nommées et 61 détachées.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Je remercie le Ministre-Président pour ces informations que je trouve intéressantes. Il faudra faire preuve d'une gestion en bon père de famille et ne pas vider les cabinets de tous leurs meubles. J'ai en effet connu, dans le passé, certains cabinets vides de tout meuble, où il n'y avait même plus un téléphone.

2.5 Question de M. Christos Doulkeridis à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Conservation et gestion des archives publiques»

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, la situation de conservation et de gestion des archives publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles est actuellement catastrophique. Il s'agit pourtant d'un enjeu primordial puisqu'il concerne la mémoire dans la construction identitaire. Aujourd'hui, trois problèmes se posent. D'abord, les décrets votés à la Fédération Wallonie-Bruxelles relatifs à la gestion et à la conservation des archives n'ont jamais été appliqués. Ensuite, le décret «Mémoire» a créé les organes de la mémoire. Ils sont mis en place à votre initiative alors que les centres d'archives qui existent déjà souffrent de sous-financement. Enfin, en l'absence de législation, d'importants volumes d'archives sont chaque année détruits, perdus ou encore envoyés en Flandre puisque le gouvernement flamand, lui, a compris l'importance de l'histoire et de la mémoire.

Aujourd'hui, le secteur demande un refinancement. Le budget est actuellement d'à peine un million d'euros; il est insuffisant pour financer les instances existantes. Il est urgent de combler les vides juridiques autour de cette question afin de préserver les archives de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Partagez-vous ce constat? Avez-vous pris des mesures pour pallier tous ces problèmes? Si oui, lesquelles?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – La question des archives, comme celle de la mémoire, est un enjeu important, dès lors qu'elles sont les clés de toute démarche historique. La conservation des archives est à ce titre essentielle pour assurer la connaissance de notre passé, mais aussi pour nous donner un éclairage sur notre approche de l'avenir. Je ne vous rejoindrai cependant que sur ce point.

Les nombreuses initiatives qui participent à la conservation des archives et, qui sont pour la plupart soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, souffrent d'un manque de moyens. Elles émanent souvent d'associations à but culturel. Or le secteur culturel, comme d'autres, pâtit de l'incapacité de la Communauté française à se constituer des recettes propres. Tout est dès lors une question de choix et de priorités. Je vous invite donc à poser la même question à la ministre chargée de cette compétence pour connaître les raisons pour lesquelles ce secteur n'entre pas dans les priorités de refinancement. Pour le reste, je pense que votre question naît aussi d'un élément complexe qui peut amener une confusion. Le patrimoine commun qui unit les Wallons et les Bruxellois francophones ne peut évidemment pas se réduire à la seule dimension des archives publiques.

Le secteur associatif peut s'appuyer sur le décret du 12 mai 2004 portant sur les centres d'archives privées en Communauté française. Affirmer que ce décret n'est pas appliqué serait inexact. Toutefois, s'il est constaté que des arrêtés d'application manquent à nouveau, je ne peux pas y répondre. Il faut vous adresser à la personne chargée de cette responsabilité ministérielle.

Vous évoquez ensuite une initiative que j'ai portée très récemment au travers d'une modification du décret «Mémoire» du 13 mars 2009, à savoir la reconnaissance d'un centre pluridisciplinaire de la mémoire. Pour rappel, le décret vise la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes. Je crains donc que vous vous égariez ou que vous versiez dans un étrange amalgame en présentant ce type d'initiatives comme relevant du domaine de l'archivage public. C'est plus complexe que cela puisqu'il s'agit précisément des archives de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier de celles liées à l'action du gouvernement, de l'administration ou des organismes publics. L'avant-projet est prêt, je vais y revenir.

Cela étant, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas attendu de texte réglementaire pour remplir une mission d'archivage puisqu'outre les soutiens au secteur associatif que j'évoquais, de nombreuses initiatives sont prises par le ministère et son service des archives et de la gestion de l'information, le centre d'information administratif ou encore la base de données législatives «Gal-

lilix». Plus largement, vos affirmations ne sont aujourd'hui pas confirmées sur le terrain: les collections de l'ancienne Médiathèque, que l'on retrouve aujourd'hui au Point Culture, et l'incalculable travail opéré par la Société de numérisation et de commercialisation des archives audiovisuelles (SONUMA) montrent que nous avons un intérêt tout aguisé pour cette matière.

Il reste à mettre en œuvre le cadre décretal. Je dois déjà vous le dire. Il vise tant la gestion de l'information que l'archivage en Fédération Wallonie-Bruxelles. Son objectif est précisément de nous positionner au cœur du paysage archivistique belge qui est en rapide mutation. Vous connaissez les enjeux actuels de l'archivage, *a fortiori* sous l'effet du recours massif aux nouvelles technologies de l'information qui imposent notamment la définition de standards des modes de conservation, à la fois avantageux et risqués. Dans le même temps, la Fédération Wallonie-Bruxelles a besoin de ce texte réglementaire tant pour des raisons administratives et juridiques que pour des raisons culturelles et patrimoniales qui se juxtaposent à l'exposé que je viens de tenir sur la difficulté technologique de faire le bon choix *a priori* ou, en tout cas, d'avoir une démarche qui permette des choix technologiques ultérieurs différents de ceux que nous aurions opérés à ce jour.

Mon intention est donc de faire coïncider les discussions sur l'avant-projet de décret avec la mise en œuvre prochaine d'un vaste programme informatique de gestion électronique des documents (GED) qui apportera une révolution réelle dans la gestion de l'information au sein du ministère. Ce projet de décret a une originalité puisqu'il touche à la fois à la gestion des archives dans le cadre plus vaste de la gestion de l'information, à l'archivage électronique dont je viens d'aborder la portée – et les limites – et à la préservation de notre patrimoine archivistique. Son atout et son originalité résident dans le fait que nous allons considérer que les archives sont importantes dès la période active des documents et que nous devons les gérer en amont. L'objectif est de relever les différents défis auxquels sont confrontés la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses différents organes en termes d'efficacité interne et de services au citoyen, car la question de la conservation des archives pose un enjeu scientifique, mais également d'accès. La bonne gouvernance de l'information, la maîtrise de nos ressources sur les produits d'information sont bien le cœur du cœur de ce projet.

La récente décision d'un partenaire de majorité ne me permet pas aujourd'hui de m'en tenir au plan de travail que je jugeais le plus opportun dans ce dossier. Mais cela est évidemment regrettable, non pas pour des raisons politiques, mais tout simplement parce que nous partageons aussi, Monsieur le Député, votre préoccupation sur le maintien du patrimoine par tous les moyens, y compris l'archivage. Ce débat aura certainement

des rebondissements.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). –

Monsieur le Ministre-président, vous avez raison: il y aura des rebonds à l'avenir. Je tiens à marquer mon accord avec l'importance du décret sur la mémoire que vous avez particulièrement porté. Je ne le remets pas en question, au contraire. Il fallait le faire. Mais les responsables des archives, voyant que rien n'avancait concrètement de manière structurelle, se sont dit qu'il n'était pas tout à fait normal qu'il n'y ait pas une approche globale pour l'ensemble des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Là se trouve simplement le lien qui peut être fait entre les deux. Il ne faut pas aller plus loin. Vous avez eu raison de le préciser.

Concernant le reste, vous semblez en même temps dire dans votre réponse qu'il n'y a pas un problème d'archives et présenter un projet – qui devrait être adopté – montrant bien que des actions sont nécessaires pour pouvoir avancer dans ces questions. Nous devons effectivement constituer des archives contrôlables, transparentes et qui puissent être accessibles. C'est bien l'objet de la question. Il faut donc des moyens pour y arriver.

Votre approche part de l'aspect le plus technique, c'est-à-dire de la manière dont toutes ces informations peuvent être numérisées pour pouvoir y accéder facilement. Je n'y ai aucune objection. Mais l'objectif est extrêmement important. Votre réponse montre bien que nous accusons un certain retard. Il suffira de comparer ce que la Flandre peut faire dans ce domaine par rapport à ce que nous faisons pour nous en rendre compte. Je reviens donc sur votre conclusion: il faudra rebondir dans les mois qui viennent pour voir comment le dossier évolue. Nous aurons certainement une vision plus claire des consensus que vous-même, votre formation ou d'autres porteront.

3 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Rudy Demotte, ministre-président, de Mme Françoise Bertieaux, intitulée «Notion de gestionnaire public», de M. Patrick Prévot, intitulée «Récent financement du fonds St'art à hauteur de 20 millions d'euros», et de M. Jean-Luc Crucke, intitulées «Groupe de travail sur le Brexit» et «Appui logistique dont bénéficient les anciens ministres», sont retirées.

Les questions orales à M. Rudy Demotte, ministre-président, de Mme Olga Zrihen, intitulée «Adoption du consensus européen sur le développement», de M. Jacques Brotchi, intitulée «Aides de coopération aux structures palestiniennes», et de Mme Hélène Ryckmans, intitulées «Situation dans le Rif au Maroc» et «Relations entre l'Union européenne et le Burundi», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 15h25.